

Projet de résolution du 29 février 2016 de la commission de l'administration et des affaires économiques

PROJET DE RESOLUTION

Considérant que :

- l'Association des communes genevoises (ACG) est l'organisation faitière des communes
- la loi fixe à l'ACG la mission de défendre, promouvoir et représenter les intérêts des 45 communes auprès des autorités et de l'administration cantonales
- la possibilité de créer un groupe spécifiquement dédié aux villes existe
- le Conseil administratif de la Ville de Lancy a décidé d'adhérer le 28 mars 2015 à l'Union des villes genevoises regroupant Genève, Carouge, Lancy, Meyrin, Onex et Vernier

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre u, de la loi sur l'administration des communes (LAC B6 05)

Sur proposition de la commission de l'administration et des affaires économiques

Décide

- D'inciter le Conseil administratif à demander à l'Association des communes genevoises de mettre en place un groupe de travail spécifique aux villes genevoises

Pour la commission de l'administration et des affaires économiques :

Thierry AESCHBACHER
Vice-Président

Alain MATHIEU
Président

***Conseil municipal du 24 mars 2016
Résolution acceptée à l'unanimité***